

**AVERTISSEMENTS**

- **POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT AU FUSIBLE OU AU DISJONCTEUR ET S'ASSURER QUE LE CIRCUIT EST BIEN COUPÉ AVANT DE PROCÉDER AU CÂBLAGE.**
- Le produit visé aux présentes doit être installé et utilisé conformément aux codes de l'électricité en vigueur.
- À défaut de bien comprendre les présentes directives, en tout ou en partie, on doit faire appel à un électricien.

**MISES EN GARDE**

- Le produit visé aux présentes ne doit être utilisé qu'avec du fil de cuivre ou plaqué cuivre.
- Le produit visé aux présentes est pour l'intérieur seulement.
- Conserver les présentes directives.

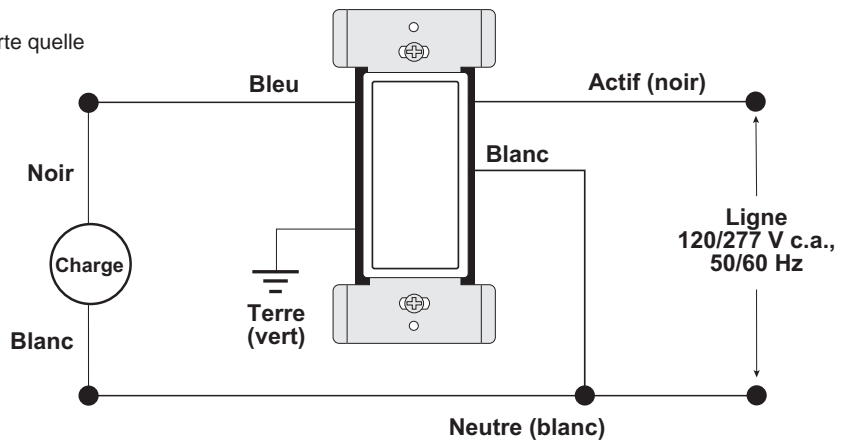
**Préparation**

- Le produit visé aux présentes peut être installé dans n'importe quelle boîte murale pour un dispositif.
- Il peut faire partie d'installations groupées.
- Il requiert une plaque Decora<sup>MD</sup> (vendue séparément).

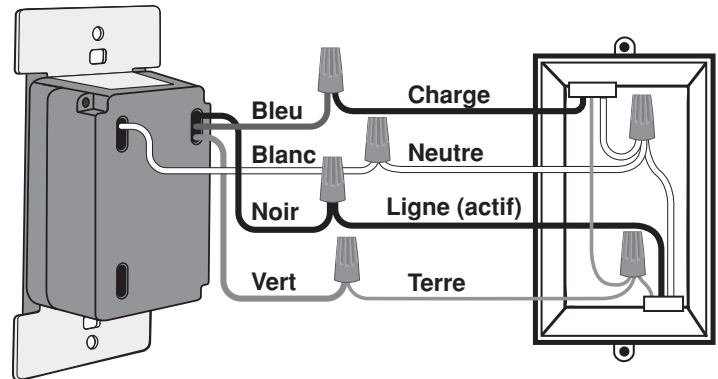
**Installation**

**AVERTISSEMENT : POUR ÉVITER LES RISQUES D'INCENDIE, DE DÉCHARGE OU D'ÉLECTROCUTION, COUPER LE COURANT au fusible ou au disjoncteur et s'assurer que le circuit est bien coupé avant de procéder à l'installation.**

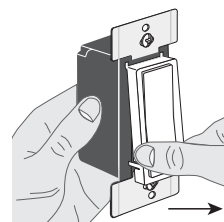
1. Raccorder les fils conformément au schéma de câblage



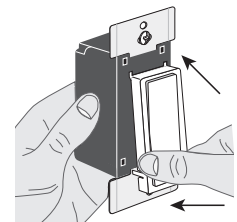
2. Fixer le dispositif à la boîte murale.
3. Rétablir l'alimentation et vérifier les fonctions de commutation du dispositif. Le témoin de localisation devrait s'allumer quand les charges sont mises hors tension.



4. Changer la couleur du dispositif au besoin



Appuyer sur les côtés pour dégager

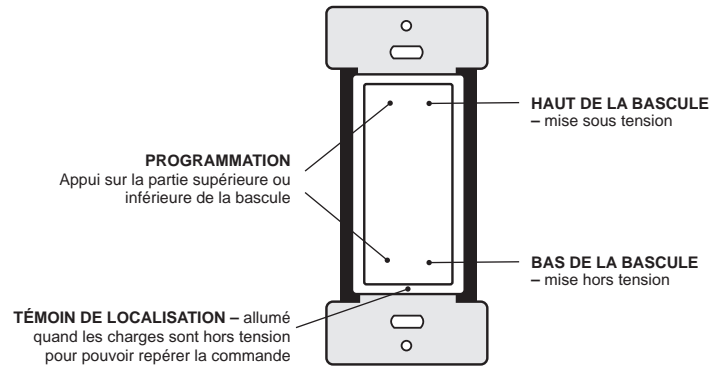


Aligner la touche et serrer les languettes latérales

5. Poser une plaque Decora.

## Installation (suite)

6. Enregistrer le dispositif. Il est possible de programmer diverses fonctions, comme l'activation d'une ambiance de présentation au toucher de la partie supérieure de la bascule, par exemple.



## Configuration et programmation

- Les fonctions, le comportement des témoins et l'interface utilisateur peuvent être réglés suivant les caractéristiques du système en place. Se reporter à la documentation relative à ce dernier pour en savoir plus
- Enregistrement — par défaut, le dispositif est en mode d'intégration automatique, tentant activement de s'inclure dans un réseau ouvert. Si ce mode n'est pas activé, il suffit de rétablir les valeurs par défaut du dispositif pour qu'il se remette à chercher
  - Le témoin de localisation clignote lentement en vert quand le dispositif cherche un réseau
- Rétablissement des valeurs par défaut
  - Appuyer sur la partie supérieure de la bascule pendant environ 20 secondes, jusqu'à ce que le témoin de localisation clignote une deuxième fois en AMBRE.
  - Relâcher la bascule
  - Le témoin passe du vert au ambre pendant que le dispositif se réinitialise, puis s'éteint une fois l'opération complétée.
  - Le dispositif réinitialisé revient en mode d'intégration automatique, cherchant un réseau ouvert. Le témoin de localisation clignote lentement en vert quand le dispositif cherche un réseau.
- Vérification d'état
  - Appuyer sur la partie supérieure de la bascule pendant cinq secondes, jusqu'à ce que le témoin de localisation clignote une fois en AMBRE.
  - Relâcher la bascule.
  - Le témoin de localisation clignotera pour indiquer l'état du dispositif :
    - un clignotement ROUGE pour indiquer qu'il n'a pas été configuré;
    - trois clignotements VERTS pour indiquer qu'il est connecté au réseau.
- REMARQUE** : si on enfonce la partie supérieure ou inférieure de la bascule pendant 25 secondes ou plus, le dispositif sort du mode de programmation et revient en mode de fonctionnement normal. Le cas échéant, le témoin de localisation clignotera une troisième fois en AMBRE

### FICHE TECHNIQUE

No de catalogue	ZS10S-D0Z
Tension/fréquence d'entrée	120-277 V c.a., 50/60 Hz.
Courant d'entrée	
120 V	Au repos : 0,2 W. Max : 0,5 W + courant de charge
277 V	Au repos : 0,3 W. Max : 0,6 W + courant de charge
Charges nominales	
DEL, LFC et ballasts électroniques à 120 V	10 A
DEL, LFC et ballasts électroniques à 277 V	10 A
Ballasts magnétiques à 120 V	10 A
Ballasts magnétiques à 277 V	10 A
Charges résistives au tungstène à 120 V	6,67 A
Charges résistives au tungstène à 277 V	6,67 A
Moteurs à 120 V	1/4 ch (5,8 APC)
Moteurs à 277 V	1/3 ch (3,0 APC)
Cote d'étanchéité	IP10
Connexions réseau	IEEE 802.15.4, 2,4 GHz, réseau maillé sans fil avec des distances maximales de 75 pi (22,9 m) entre dispositifs
Température de fonctionnement	0 à 40 °C (32 à 104 °F)
Température de rangement	-40 à 85 °C
Niveau de pollution UL	2
Impulsions de tension UL	6 000 V

### VOISINAGE ET EXPOSITION AUX RADIOFRÉQUENCES :

Afin de se conformer aux exigences du bulletin OET 65 de la FCC et de respecter les seuils d'exposition aux radiofréquences prescrits par l'ISDE pour le grand public (environnements non contrôlés), le dispositif décrit aux présentes devrait être installé et utilisé à une distance minimale de 7,9 po (20 cm) de toute personne. Il ne doit être ni installé ni utilisé près d'autres antennes ou transmetteurs.

### DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AUX NORMES D'INDUSTRIE CANADA :

IC: 2473A-B167602

Ce produit est conforme aux exigences de la partie 15 des règlements de la FCC ainsi qu'aux cahiers des charges sur les normes radioélectriques d'ISDE pour les produits exempts de licence. Il peut être utilisé à condition qu'il (1) ne cause aucun brouillage préjudiciable et (2) ne soit pas affecté par les interférences d'autres dispositifs susceptibles notamment d'en perturber le fonctionnement. Toute modification apportée sans l'autorisation expresse du responsable de la conformité pourrait avoir pour effet d'annuler les droits d'utilisation du produit. Pour respecter les limites d'intensité de champ des RF de la FCC et d'ISDE pour le grand public (environnements non contrôlés), l'antenne ou les antennes employées pour ce transmetteur doivent être placées de façon à maintenir une distance d'au moins 20 cm de toute personne, et ne doivent être ni installées ni utilisées avec d'autres antennes ou transmetteurs.

Classe B. Conformité CAN ICES-3(B)/NMB-3(B)

### GARANTIE LIMITÉE DE 2 ANS ET EXCLUSIONS

Leviton garantit au premier acheteur, et uniquement au crédit du dit acheteur, que ce produit ne présente ni défauts de fabrication ni défauts de matériaux au moment de sa vente par Leviton, et n'en présentera pas tant qu'il est utilisé de façon normale et adéquate, pendant une période de 2 ans suivant la date d'achat. La seule obligation de Leviton sera de corriger les dits défauts en réparant ou en remplaçant le produit défectueux si ce dernier est retourné port payé, accompagné d'une preuve de la date d'achat, avant la fin de la dite période de 2 ans, à la **Manufacture Leviton du Canada S.R.L., au soin du service de l'Assurance Qualité, 165 boul. Hymus, Pointe-Claire, (Québec), Canada H9R 1E9**. Par cette garantie, Leviton exclut et décline toute responsabilité envers les frais de main d'œuvre encourus pour retirer et réinstaller le produit. Cette garantie sera nulle et non avenue si le produit est installé incorrectement ou dans un environnement inadéquat, s'il a été surchargé, incorrectement utilisé, ouvert, employé de façon abusive ou modifié de quelle que manière que ce soit, ou s'il n'a été utilisé ni dans des conditions normales ni conformément aux directives ou étiquettes qui l'accompagnent. **Aucune autre garantie, explicite ou implicite, y compris celle de qualité marchande et de conformité au besoin, n'est donnée**, mais si une garantie implicite est requise en vertu de lois applicables, la dite garantie implicite, y compris la garantie de qualité marchande et de conformité au besoin, est limitée à une durée de 2 ans. **Leviton décline toute responsabilité envers les dommages indirects, particuliers ou consécutifs, incluant, sans restriction, la perte d'usage d'équipement, la perte de ventes ou les manques à gagner, et tout dommage-intérêt découlant du délai ou du défaut de l'exécution des obligations de cette garantie.** Seuls les recours stipulés dans les présentes, qu'ils soient d'ordre contractuel, délictuel ou autre, sont offerts en vertu de cette garantie.